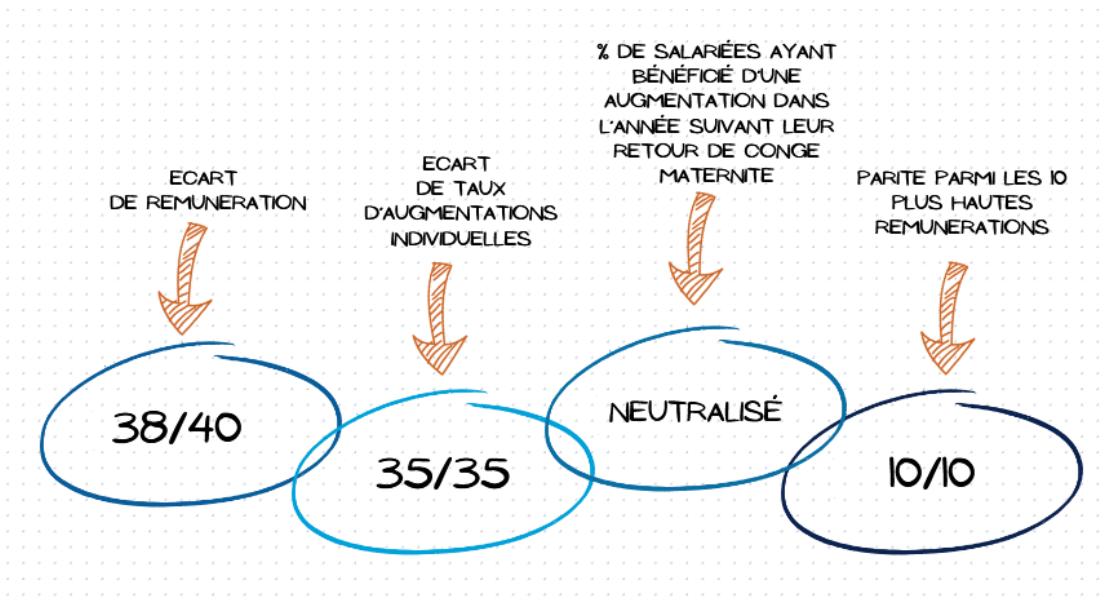


## Index Egalité Professionnelle Femmes-Hommes 2025

**96/100**

Pour rappel, cet index est calculé à partir de quatre indicateurs :

1. Ecart de rémunération entre les F/H (Note maximale 40 points)
2. Ecart des augmentations individuelles entre les F/H (Note maximale 35 points)
3. Pourcentage de salariées augmentées après la maternité (Note maximale 15 points)
4. Parité entre les F/H parmi les 10 plus hautes rémunérations (Note maximale 10 points)



L'Index égalité femmes-hommes 2025 de l'ABSA atteint 96/100 points, un score dépassant largement le seuil obligatoire de 75 points.

### Performances 2025

1. **Écart de rémunération** : 38/40 points pour un écart de 1,9% en faveur des femmes (sur 83 salariés en EQTP par CSP)
2. **Augmentations individuelles** : 35/35 points (aucune augmentation individuelle hors promotions)
3. **Congé maternité** : Neutralisé (0/15)
4. **Hautes rémunérations** : 10/10 points (parité 4H/6F)

L'ABSA se donne comme objectifs :

- de maintenir son score supérieur à 95/100 pour anticiper la refonte 2027 (7 indicateurs, seuils 5%, DSN automatisée)
- de suivre la parité aux 10 plus hautes rémunérations (cible 50/50)
- de préparer la classification "postes de valeur égale" via des cotations objectives